

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du jeudi 25 janvier 2024

Présents : 14

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : vendredi 19 janvier 2024

**Présents** : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : M Didier LUXEMBOURGER

**Quorum** : 8

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023

**Délibération** : Demande de subvention DSIL pour la rénovation de l'école

**Délibération** : Approbation du marché public de fourniture de colonnes d'apport volontaire enterrées et semi enterrées pour la collecte des déchets

**Délibération** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune pour le réseau des bibliothèques, le logiciel commun et la mutualisation d'un coordinateur

**Délibération** : Mise à jour de la participation de la commune pour la quote-part réseau unitaire

Nouvelle répartition des points d'apports volontaires de collecte des déchets

Point RH

- Comptes rendus des commissions intercommunales

- Questions diverses.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 21 décembre 2023 est approuvé **à l'unanimité**.

→ **Délibération**

### **Délibération : Demande de subvention de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation énergétique de l'école privée St Exupéry :

**Coût prévisionnel global** :

- Travaux de l'école	678 977 € HT
- Honoraire	77 000 € HT

Monsieur le Maire explique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et propose de solliciter une subvention de 302 390.80 €.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération : Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance de l'ensemble des équipements – signature du marché public**

Il est rappelé que la CCMDL dans un objectif de mutualisation des moyens a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande, a été mise en place. La consultation pour l'attribution des marchés de fourniture a été lancée par voie d'Appel d'Offres Ouvert. Après avoir pris connaissance de l'analyse et de l'ensemble des critères et des offres, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (*montant pour la CCMDL et les 32 communes*). Il est rappelé que, conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune signe son acte d'engagement propre et une facturation directe pour les prestations incombant à la commune est prévue. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et futurs avenants éventuels.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Pomeys – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés. Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens. Le Conseil Municipal approuve et autorise la signature de l'avenant N°1.

**Approuvé à l'unanimité.**

### Délibération : Quote-part réseau unitaire – participation 2024 de la commune

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la CCMDL a confié l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et il facture chaque année à la CCMDL une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires. Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml de réseaux unitaires implantés sur la commune. Or, dans le cadre de la DSP avec SUEZ, ce montant a été fixé à 42 000 €. Mais en 2023, la participation appelée à la commune est restée basée sur le montant et les modalités de calcul prévus dans la délibération communautaire de 2019 actant le transfert de compétence. Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et des ml de réseaux unitaires présents sur la commune. Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Communes	Réseau unitaire (kml) 2019	Participation 150€/kml à ce jour	Réseau unitaire 2023 Kml actualisé	Participation actualisée (341,01 €/kml)
POMEYS	4,1666	624,99 €	3,93	1 340,15 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

**Approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre.**

- **Nouvelle répartition des points d'apports volontaires de collecte des déchets** : Monsieur le Maire rappelle que le porte-à-porte, est voué à se dissiper pour ce qu'il en reste sur la commune et que des nouveaux conteneurs jaunes et noirs vont remplacer les bacs actuels. Une rencontre a eu lieu avec la CCMDL pour réactualiser les points d'apports volontaires. En effet, suite à l'installation de ces nouveaux conteneurs, d'une capacité équivalente à 5 grands bacs, la répartition des points d'apports va être revue.
- **Point RH** : Suite à l'annonce déposée pour le recrutement d'un nouvel agent technique, M. le Maire annonce le recrutement de M. Dominique BRUYAS.
- **Réserve d'eau** : Les travaux ont commencé pour accueillir la cuve souple sur le stade en gore à côté de la salle des sports.
- **City Stade** : Une demande de réactualisation des devis a été faite pour engager les travaux rapidement.
- **Travaux d'électricité** : Depuis la mi-janvier, des travaux d'extension du réseau électrique ont démarré Route du Péritorde, afin d'alimenter un nouveau transformateur. Ce projet en 2 phases, débute par la Route du Péritorde et finira par la Montée l'orée du Bois. Par ailleurs, les travaux d'enfouissement des câbles aux Ormes sont terminés.

#### → **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

**Conseil de Développement (Rapporteurs Didier REYMONDON et Noël BROCHIER)** : Ces 2 conseillers ont été invités à assister de manière exceptionnelle au dernier conseil de développement pour le faire connaître. En effet, celui-ci est composé uniquement de citoyens bénévoles habitants des Monts du Lyonnais. Des membres sont tirés au sort sur les listes électorales de chaque commune, d'autres sont des volontaires de structures des secteurs sociaux, sportifs, culturels, économiques, agricoles, ou d'autres réseaux. Le conseil de développement est une instance de démocratie participative qui mène des réflexions autour de toute question ou problématique locale sur des thématiques en lien avec l'avenir et le devenir du territoire des MDL. Il est force de propositions dans la construction des politiques locales en participant à des ateliers. Ils ont 3 missions principales :

- Renforcer le débat public en créant des temps de discussion, d'expression et de réflexion
- Aller à la rencontre et être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire
- Élaborer collectivement des avis sur les projets et enjeux du territoire dans l'intérêt général de ses habitants

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 23 Février.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,  
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,  
M Didier LUXEMBOURGER